



# BULLETIN N°1

## SPÉCIAL STAGIAIRES 2020-2021

### Snes-Snep-Snuep FSU

Vous venez d'être affecté·e pour votre stage dans l'académie de Montpellier. Bienvenue !

Vous avez déjà été en contact avec le SNES-FSU, syndicat majoritaire chez les CPE, les certifié·es et les agrégé·es, avec le SNUEP-FSU pour les PLP ou avec le SNEP-FSU pour les profs d'EPS. Nous serons aussi présents lors de la rentrée, et bien sûr tout au long de votre carrière au sein de l'Éducation nationale. Le SNES, le SNUEP et le SNEP forment un réseau présent dans tous les établissements, faisant vivre l'action collective et l'aide individuelle, indissociables pour la défense et l'amélioration de nos métiers.

Elsa Bernardy, Claire Pous, Arnaud Roussel - SNES  
Patrick BASSIS - SNEP  
Pascal MILLET - SNUEP

## La rentrée des stagiaires: lundi 24 août 2020

Comme l'année dernière, le rectorat a prévu une session d'accueil pour les stagiaires la semaine précédant la rentrée. **Elle aura lieu du 24 au 28 août 2020.**

N'étant nommé·e stagiaire qu'à la date du 1<sup>er</sup> septembre 2020, vous serez néanmoins couvert·e par l'État en cas d'accident sur la période d'accueil.

### Lundi 24 août :

**9h-12h** pour tous les stagiaires 2<sup>nd</sup> degré, (à temps complet ou à mi-temps)

**Où ? Selon votre affectation et votre discipline** (Consulter les sites de l'INSPE et du rectorat.)

Faculté des Sciences de l'Université de Montpellier, (Amphi Dumontet)  
Université Paul Valéry (Amphi A)  
Perpignan (UPVD)

**L'après midi** sera réservé à l'accueil des stagiaires 2<sup>nd</sup> degré à mi-temps.

**13h30-14h30** : accueil des stagiaires en renouvellement, prolongation et issus de la 3<sup>e</sup> voie

**15h** : pour les titulaires d'un master ou équivalent, les stagiaires exemptés de diplôme, les stagiaires en renouvellement ou prolongation : présentation de la formation par le responsable de parcours et l'inspecteur référent.

### Mardi 25 août :

**9h-12h** : accueil des stagiaires temps plein à la FDE (site de Montpellier)

### Mercredi 26 août

**9h** : les stagiaires sont attendus dans leurs établissements d'affectation.

### Jeudi 27 août

**9h-12h** : pour les stagiaires temps plein, cours de didactique

**13h30 -17h** : pour les stagiaires mi-temps, première journée de formation « tronc commun » (Montpellier ou Perpignan selon les disciplines et les affectations).

### Vendredi 28 août :

**9h-12h et 14h-16h** : pour les stagiaires mi-temps première journée de formation UE « accompagnement du stage et didactique » du master MEEF.

**9h-12 h** : pour les stagiaires temps plein tronc commun (FDE Montpellier).

La FSU continue de dénoncer le sort réservé aux stagiaires ex-contractuels mais aussi aux collègues déjà titulaires qui changent de corps (ex-PLP devenant certifié ou agrégé). Ils sont placés dans une situation extrêmement difficile avec un stage en responsabilité sur un service complet auquel s'ajoute une formation « allégée » délivrée par le rectorat et non par l'INSPE.

Les mobilisations des années précédentes ont permis de redonner une véritable place à la formation. Il reste néanmoins beaucoup à faire : **nous revendiquons un stage en responsabilité représentant au maximum un tiers de service, et une véritable revalorisation** des débuts de carrière. Le retour au recrutement à l'échelon 1 depuis trois ans est une provocation pour l'ensemble des professions du second degré et un non-sens dans la situation actuelle de crise du recrutement. **De véritables pré-recrutements d'élèves fonctionnaires doivent être mis en place, et la rémunération des stagiaires doit être réévaluée.**

## La pré rentrée en établissement

La pré-rentrée est fixée au lundi 31 août (vendredi 28 août dans certains établissements). C'est un moment important pour découvrir l'ensemble des équipes. Vous devrez signer votre **procès-verbal d'installation** au secrétariat de votre établissement, nécessaire pour la prise en charge de votre rémunération.

## La prise en charge financière

Vous devez envoyer obligatoirement par mail **le 20 août au plus tard** à

stagiaires2020@ac-montpellier.fr

les pièces permettant la prise en charge de votre traitement :

- La notice individuelle à télécharger ici : <https://www.ac-montpellier.fr/cid131414/stagiaires-2019.html>

- Copie de la carte vitale

- Copie de la carte d'identité

- RIB original

Vous devrez également signer le procès-verbal d'installation au secrétariat de votre établissement le jour de la pré-rentrée qui finalisera votre prise de fonction et déclenchera la prise en charge de la rémunération.

**Fiche de positionnement INSPE : à remplir avant le 20 août**

<https://questionnaire.umontpellier.fr/index.php/273146?newtest=Y&lang=fr>



### SNES-FSU

Agrégés, certifiés, CPE, Psy-EN, AED, AESH, contractuels  
Collège/Lycée

Enclos des Lys, Bât. B - 585 rue de l'Aiguelongue  
34090 MONTPELLIER

04.67.54.10.70 – [s3mon@snes.edu](mailto:s3mon@snes.edu) - [www.montpellier.snes.edu](http://www.montpellier.snes.edu)



@SNESMontpellier



Tapez: Snes Montpellier



### SNUEP-FSU

PLP  
Lycées professionnels

Enclos des Lys, Bât. B - 585 rue de l'Aiguelongue  
34090 MONTPELLIER

06.78.83.37.03 – [montpellier.snuep@gmail.com](mailto:montpellier.snuep@gmail.com)  
<http://montpellier.snuep.fr>



### SNEP-FSU

Professeurs d'EPS

Patrick BASSIS - 06.63.90.72.51 - [patbassis@aol.com](mailto:patbassis@aol.com)

## Certificat médical d'aptitude à faire établir avant le 15 septembre 2020



Prendre rendez-vous auprès d'un médecin agréé muni du certificat d'aptitude à faire remplir et du formulaire de remboursement des honoraires.

Vous devrez renvoyer le certificat à l'adresse

[stagiaires2020@ac-montpellier.fr](mailto:stagiaires2020@ac-montpellier.fr)

et le médecin agréé devra retourner le formulaire de remboursement des honoraires par voie postale au rectorat.

Le formulaire est téléchargeable sur le site du rectorat : [www.ac-montpellier.fr/stagiaires19](http://www.ac-montpellier.fr/stagiaires19), vous y trouverez aussi la liste des médecins agréés par département.

Pour les candidats recrutés au titre de **BOE** et qui ont obtenu une priorité d'affectation, la vérification de l'aptitude physique et de la compatibilité du handicap avec les futures fonctions est également effectuée au plus tard **le 31 août 2020** par un médecin agréé.



**Lundi 24 août à partir de 17 h**

**On vous attend après la première journée de réunion à la section académique à Montpellier pour un moment convivial où nous serons disponibles pour toutes vos questions.**